



Union des Villes et
Communes de Wallonie asbl
Fédération des CPAS



Association de la Ville et des
Communes de la Région de
Bruxelles-Capitale
Section CPAS
Vereniging van de Stad en de
Gemeenten van het Brussels
Hoofdstedelijk Gewest
Afdeling OCMW



AFDELING
OCMW's



Vos ref.:

Nos ref.: MAW/lah/121C

Vos corresp.:

(UVCW) Malvina GOVAERT 081.24.06.50
(VVSG) Piet VAN SCHUYLENBERGH 02.211.55.27
(AVCB) Marie WASTCHENKO 02.238.51.56

Monsieur Willy Borsus

Ministre de l'Intégration sociale
Avenue de la Toison d'Or, 87 / bte 1
1060 Bruxelles

Annexe:

Bruxelles, le 2 juin 2015

Monsieur le Ministre,

Concerne: Activation sociale – Subsidies 2015 et perspectives 2016

Le dossier « activation sociale » nous questionne depuis plus d'une année et en mars dernier, nos Fédérations ont clairement réexprimé auprès du SPP Intégration sociale leurs craintes et leurs réserves concernant tant le fond que la manière dont est traité l'important dossier relatif à l'activation sociale. En effet, nous n'avions toujours aucune nouvelle de l'arrêté royal et des conventions de 2015 et il n'y avait pas de véritable concertation concernant le mécanisme prévu.

Entretemps le SPP Intégration sociale nous a transmis une note présentant les orientations en vue d'élaborer une politique de l'activation sociale sur le long terme.

Nous l'avons examinée parallèlement aux arrêtés déjà pris pour l'année 2015 (subvention majorée et clusters) et nous tenons à vous faire part de plusieurs éléments.

En ce qui concerne le fond :

1°) Les CPAS accueillent très favorablement la consolidation des subventions destinées à soutenir les actions qu'ils mènent avec le public éloigné de la formation et de l'emploi par un ancrage de celles-ci dans la loi organique. Ils estiment en effet primordial de pouvoir proposer à ce public des activités et des projets ayant pour objectif d'augmenter la participation sociale et les moyens dont ils disposent restent malheureusement trop limités au vu des besoins rencontrés sur le terrain.

2°) La définition proposée est favorablement accueillie également, sous la seule réserve de l'expression « activités socialement utiles » que les CPAS craignent de voir un jour interprétée comme visant exclusivement des activités revêtant une utilité pour la société et non des activités utiles pour le développement et de l'autonomie du demandeur d'aide.

3°) Les CPAS ne souhaitent en aucun cas que l'activation sociale soit construite sur l'idée d'un parcours standardisé constitué d'une succession d'étapes à parcourir par le bénéficiaire. Nous demandons de partir d'un concept de trajectoire adaptée à la personne et à ses besoins, avec des actions définies en fonction des objectifs individuels de la personne.

4°) Suivant l'article 59 LO le CPAS remplit sa mission « en suivant les méthodes de travail social les plus adaptées et dans le respect des convictions idéologiques, philosophiques ou religieuses des intéressés ». Ainsi, chaque CPAS a développé en fonction de ses réalités locales et des besoins de son public des méthodes de travail social diverses.

Si de nouvelles méthodologies peuvent évidemment leur être proposées, les CPAS ne peuvent en aucun cas accepter que leur soit imposée une méthodologie spécifique et unique (bilan social, plan de parcours, modèle d'évaluation des progrès de la personne, milestone ou autre).

5°) Les CPAS ne sont pas opposés non plus à une formalisation des engagements pris avec le bénéficiaire mais ne peuvent en aucun cas accepter l'imposition de conclure un projet individualisé d'intégration sociale (PIIS). Le fait que, dans le cadre du nouveau dispositif prévu pour 2015, est introduit un lien systématique avec l'établissement d'un PIIS nous pose d'ailleurs problème. Nous souhaitons attendre les résultats de l'étude lancée en avril dernier avant de décider de la pertinence d'imposer cette condition dans le cadre de l'activation sociale. Dès que les résultats seront connus, nos Fédérations sont toutes disposées à travailler avec vous de manière constructive à partir des enseignements qu'on pourra en tirer.

6°) Un contrôle externe par le SPP Intégration sociale portant sur les obligations de moyens que le CPAS doit avoir dans le cadre du développement et de la mise en œuvre de sa politique d'activation sociale nous semble évidemment devoir être mis en place. Par contre, les CPAS ne sont pas favorables au fait que les progrès de la personne entrent en ligne de compte dans le cadre du mode d'évaluation du dispositif par le SPP Intégration sociale. Qui va juger de ces progrès au niveau du SPP Intégration sociale ? Quid si il n'y en a pas ? Que va-t-on faire de ce type de données ? Va-t-on introduire ici des obligations de résultat ?

Les CPAS ne veulent en aucun cas que les moyens qui leur seront alloués pour soutenir des projets en matière d'activation sociale puissent entraîner des risques de sanctions pour la personne ou pour le CPAS.

Dans une société de plus en plus excluante pour les personnes fragilisées, il nous semble inquiétant d'envisager les politiques d'activation sociale sous l'angle d'obligations de résultat, à moins de leur faire perdre le sens même de leurs objectifs et de leurs raisons d'être.

7°) Si les CPAS sont évidemment conscients que l'obtention de moyens entraîne un contrôle sur la manière dont ces moyens sont utilisés, ils attirent l'attention sur l'importance de ne pas déterminer des contraintes trop élevées, voire disproportionnées, qui pourraient finir par les décourager à entrer dans le dispositif.

De manière générale, il nous semble important, pour obtenir l'adhésion des CPAS, de construire un dispositif qui puisse s'adapter suffisamment aux réalités diversifiées du terrain. Aussi, les CPAS souhaitent un dispositif suffisamment ouvert et souple tant pour les CPAS amenés à construire et à entretenir des projets sur le terrain que pour les personnes appelées à en bénéficier. Ils ne souhaitent pas entrer dans un dispositif figé et exagérément contraignant qui amènerait à un contrôle disproportionné de la personne et du travail réalisé.

En ce qui concerne l'organisation de la concertation avec le secteur :

Comme évoqué en préambule, le dossier « activation sociale » nous questionne depuis plus d'une année et malheureusement nos Fédérations déplorent la manière dont la concertation est organisée.

Ainsi, bien qu'il nous ait été dit à plusieurs reprises que les nouvelles orientations pour l'avenir reposeraient sur les résultats de l'enquête PIIS lancée en avril et que tout serait discuté avec nos Fédérations, aujourd'hui nous constatons que :

1°) l'arrêté royal pour 2015 n'a pas du tout été concerté avec le secteur et la circulaire, dont nous avons eu connaissance de la 1^{ère} mouture sur laquelle nous avons abondamment réagi, n'a pas encore été envoyée aux CPAS ;

2°) malgré nos demandes répétées d'une véritable concertation, tout est discuté au sein du groupe de travail « Activation sociale » en direct avec des représentants de divers CPAS et nous est ensuite présenté comme une décision avalisée par le secteur ;

3°) dans le cadre du nouveau dispositif prévu pour 2015 sont introduits un lien systématique avec l'établissement d'un PIIS d'une part et la notion de « services à la communauté » (bénévolat) d'autre part, ce qui nous pose problème ;

4°) l'ordre du jour de la réunion du groupe de travail « Activation sociale » du 12 mai 2015 indiquait qu'il serait présenté aux CPAS participants les pistes d'orientation pour le futur, ce que nous ne pouvions accepter à partir du moment où ces pistes n'avaient pas encore été discutées avec nos Fédérations.

Ainsi, à côté de nos remarques sur le fond, nous tenons à exprimer également notre incompréhension et notre insatisfaction quant à la manière dont est traité ce dossier. De ce déficit de concertation est en train de naître le sentiment chez les CPAS de ne pas être écoutés ni entendus dans le cadre d'un domaine où leur vision et leur expertise sont pourtant primordiales.

Si l'étude sur les PIIS est à peine entamée et n'a encore rien révélé, pourquoi avoir déjà décidé de ce lien étroit avec les PIIS dans le cadre de l'activation sociale ?

Lors de notre rencontre en janvier 2015, en réponse à nos réticences quant à ce nouveau concept, vous sembliez dire que la mise en place de services communautaires ne serait pas une priorité et que cela resterait sur une base volontaire. Pourquoi l'introduire alors dès cette année dans le cadre de la subvention majorée et pourquoi en faire un volet complet de l'enquête en matière de PIIS ?

Si une véritable concertation avec le secteur est primordiale, pourquoi le SPP Intégration sociale continue-t-il à avancer par le biais d'un groupe de travail au sein duquel les personnes issues des CPAS ne sont en général absolument pas mandatées par leur institution pour prendre position ?

Pourquoi présenter dans le cadre de ce groupe de travail des recherches qui orientent déjà complètement les options pour le futur (cfr présentation ce 12 mai de la recherche de doctorat sur l'activation sociale via le bénévolat de Madame Els De Waele de l'Université de Gand) ?

Cette manière de travailler pose problème dans la mesure où les CPAS se tournent aujourd'hui vers nous avec leurs questions et leurs remarques concernant le dispositif 2015, mais il nous est particulièrement difficile de les aider, nos Fédérations n'ayant pas été suffisamment associées à la construction du dispositif.

Face à cette situation qui ne nous permet plus de travailler de manière optimale et constructive, nous souhaiterions une rencontre avec votre cabinet.

Nous vous remercions d'avance pour l'attention que vous porterez au contenu de la présente, dont nous adressons une copie à Monsieur Van Geertsom.

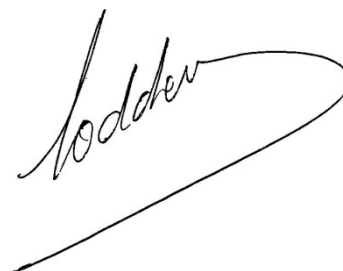
Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre considération très distinguée.



Claude EMONTS,
Président de la Fédération
des CPAS de l'Union
des Villes et Communes
de Wallonie



Michel COLSON,
Président de la Section CPAS de
l'Association de la Ville et des
Communes de la Région de
Bruxelles-Capitale



Rudy CODDENS,
Voorzitter van de Afdeling
OCMW's van de Vereniging van
Vlaamse Steden en Gemeenten

